

**RÈGLEMENT NUMÉRO 09-2019  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 14-2006  
ET VISANT À AGRANDIR LA ZONE CC-1 À MÊME LA ZONE CB-1,  
AFIN DE PERMETTRE L'IMPLANTATION D'UN USAGE DE LA CLASSE  
INDUSTRIE MOYENNE (I2) DANS UN GARAGE EXISTANT**

---

- ATTENDU QUE** le règlement de zonage 14-2006 de la Municipalité de La Conception est entré en vigueur le 31 août 2006, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q, chapitre A-19-1);
- ATTENDU QUE** le Conseil municipal désire amender le règlement de zonage 14-2006 afin d'agrandir dans la zone CC-1 à même une partie de la zone CB-1, afin de permettre l'exploitation du garage existant sur la rue des Violettes (lot 4 464 035);
- ATTENDU QUE** le changement de zonage demandé permettrait de préserver la possibilité de construire des commerces de proximité attenants à la Rue Principale;
- ATTENDU QUE** la demande permettrait à deux entrepreneurs de la Municipalité d'avoir un espace intérieur pour réparer leurs outils, machineries, véhicules et aussi d'avoir un espace extérieur pour entreposer certains matériaux, outils, machines et véhicules roulants ;
- ATTENDU QUE** la demande prévoit un écran visuel composé d'une clôture et d'une plantation de conifères afin de camoufler l'espace d'entreposage visible de la rue Principale;
- ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a donné un avis favorable à ce projet de modification de zonage le 17 décembre 2018;
- ATTENDU QUE** La résolution 13-19 a été autorisée sous certaines conditions par le conseil municipal afin de permettre l'entreposage extérieur;
- ATTENDU QU'** un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 11 février 2019;
- ATTENDU QUE** ledit règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;
- ATTENDU QUE** le premier projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 11 février 2019;
- ATTENDU QU'** une assemblée de consultation publique a été dûment tenue le 28 février 2019, à 18h00;
- ATTENDU QUE** le second projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 11 mars 2019;
- ATTENDU QUE** ledit projet de règlement a été réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Michelle Hudon, conseillère, appuyé par Mme Annie Rémillard, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le règlement final numéro 09-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 14-2006 et visant à agrandir la zone CC-1 à même la zone CB-1, afin de permettre l'implantation d'un usage de la classe Industrie moyenne (I2) dans un garage existant.

**SECOND PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO 09-2019  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 14-2006  
ET VISANT À AGRANDIR LA ZONE CC-1 À MÊME LA ZONE CB-1,  
AFIN DE PERMETTRE L'IMPLANTATION D'UN USAGE DE LA CLASSE  
INDUSTRIE MOYENNE (I2) DANS UN GARAGE EXISTANT**

---

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1**

Le présent règlement modifie le règlement de zonage numéro 14-2006 de la Municipalité de La Conception.

**ARTICLE 2**

Le règlement de zonage numéro 14-2006, tel qu'amendé, est modifié à son annexe B (Plan de zonage) afin d'agrandir la zone CC- 1 à même la zone CB-1 pour inclure le lot 4 464 035 et une partie du lot 4 464 032, le tout tel qu'illustré à l'annexe A du présent règlement.

**ARTICLE 3**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

---

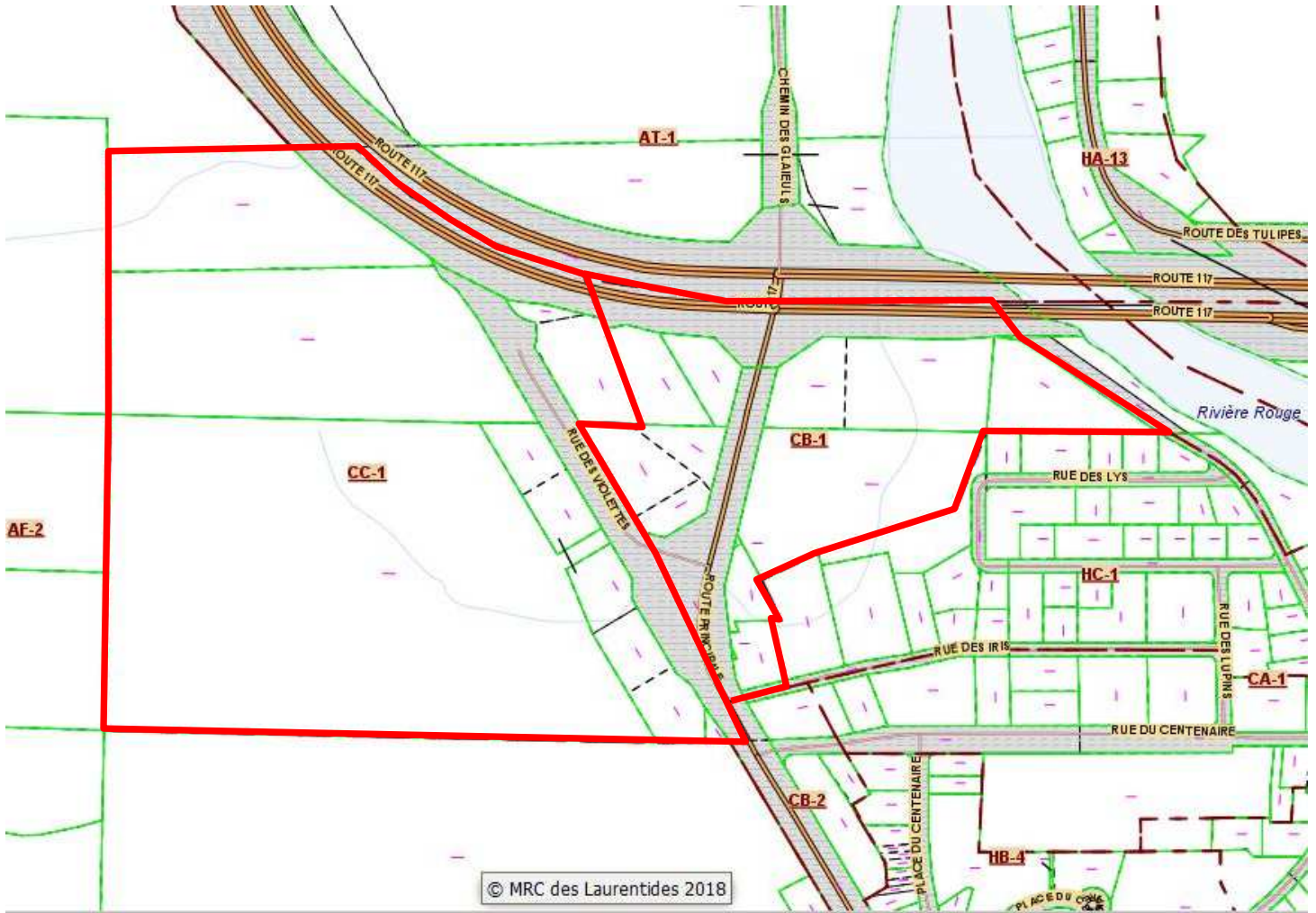
Maurice Plouffe  
Maire

---

Hugues Jacob  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier

**ANNEXE A - RÈGLEMENT NUMÉRO 09-2019 AYANT POUR OBJET DE  
MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 14-2006 ET VISANT À  
AGRANDIR LA ZONE CC-1 À MÊME LA ZONE CB-1, AFIN DE PERMETTRE  
L'IMPLANTATION D'UN USAGE DE LA CLASSE INDUSTRIE MOYENNE (I2)  
DANS UN GARAGE EXISTANT**

**AVANT**



**APRÈS**

